

DFASP2 - 5^{ème} Année filière PHBMR

Stage hospitalier et conditions d'accès à des postes de Faisant Fonction d'Interne

Les étudiants <u>admis au concours de l'internat</u> (classés sur <u>liste principale</u>) en pharmacie peuvent prendre un poste de Faisant Fonction d'Interne (FFI) du 1^{er} mai au 31 octobre sous réserve de :

1. Avoir obtenu <u>l'accord préalable du pharmacien</u> Chef de service de l'hôpital où ils sont affectés pour leur stage hospitalo-universitaire de 5^{ème} Année

Les étudiants devront manifester leur souhait de prendre un poste de FFI le plus précocement possible, auprès du pharmacien Chef de service, de préférence avant leur arrivée dans leur hôpital d'affectation (1er avril)

- 2. Choisir en priorité un poste dans l'établissement d'affectation pour leur stage hospitalier
- 3. En cas d'absence de poste disponible dans l'établissement d'affectation pour leur stage hospitalier, choisir un poste dans un <u>établissement ouvert aux étudiants de la Faculté de Paris Saclay</u> (liste disponible sur l'espace de Cours e Campus Stage Hospitalier 5èA rubrique « Liste des hôpitaux accueillant des étudiants »)
- 4. Avoir obtenu la <u>validation définitive du choix du poste de FFI par le coordonnateur</u> des stages hospitaliers de 5^{ème} Année (Pr Christine Fernandez). Cette validation est indispensable avant toute démarche auprès de la direction de l'établissement choisi.

Les étudiants prenant un poste de FFI au 1^{er} mai devront au préalable valider un mois de stage hospitalier (avril) dans leur affectation d'origine.